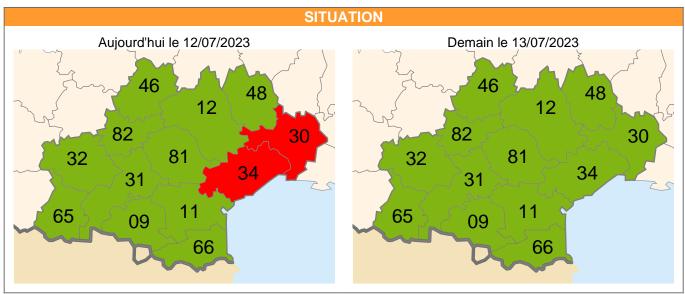


## **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**





| Aujourd'hui le<br>12/07/2023 |      |                 | Départements             | Demain le<br>13/07/2023 |      |                 | Arrêté en vigueur |
|------------------------------|------|-----------------|--------------------------|-------------------------|------|-----------------|-------------------|
| <b>O</b> ₃                   | PM10 | NO <sub>2</sub> |                          | O <sub>3</sub>          | PM10 | NO <sub>2</sub> |                   |
|                              |      |                 | Ariège (9)               |                         |      |                 | AP du 10/08/2017  |
|                              |      |                 | Aude (11)                |                         |      |                 | AP du 20/07/2017  |
|                              |      |                 | Aveyron (12)             |                         |      |                 | AP du 01/03/2018  |
|                              |      |                 | Gard (30)                |                         |      |                 | AP du 20/07/2017  |
|                              |      |                 | Haute-Garonne (31)       |                         |      |                 | AP du 26/10/2017  |
|                              |      |                 | Gers (32)                |                         |      |                 | AP du 04/08/2017  |
|                              |      |                 | Hérault (34)             |                         |      |                 | AP du 04/08/2017  |
|                              |      |                 | Lot (46)                 |                         |      |                 | AP du 06/09/2017  |
|                              |      |                 | Lozère (48)              |                         |      |                 | AP du 19/07/2017  |
|                              |      |                 | Hautes-Pyrénées (65)     |                         |      |                 | AP du 08/08/2017  |
|                              |      |                 | Pyrénées-Orientales (66) |                         |      |                 | AP du 20/07/2017  |
|                              |      |                 | Tarn (81)                |                         |      |                 | AP du 07/09/2017  |
|                              |      |                 | Tarn-et-Garonne (82)     |                         |      |                 | AP du 26/07/2017  |

<sup>\*</sup> Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit pour aujourd'hui mercredi 12 juillet sur les départements de l'Hérault et du Gard la poursuite de l'épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 qui a débuté hier.

Pour demain, la situation devrait s'améliorer et l'épisode de pollution devrait prendre fin.

## **DESCRIPTION DU PHENOMENE:**

Depuis hier, une masse d'air chargée en particules désertiques impacte une partie de l'Occitanie. Aujourd'hui, mercredi 12 juillet, les concentrations de PM 10 dans l'air ambiant seront toujours élevées sur les départements du Gard et de l'Hérault justifiant le déclenchement de la procédure d'alerte sur ces 2 départements en raison de la persistance de l'épisode de pollution.

Ces particules désertiques s'ajoutent à celles émises localement par les activités humaines (trafic routier, industries...). A noter qu'en raison des conditions météorologiques (températures élevées, ensoleillement important), les concentrations d'ozone (gaz issu de la transformation sous l'effet du soleil de polluants gazeux émis par les activités humaines) sont aussi relativement élevées sans toutefois dépasser les niveaux justifiant le déclenchement d'une procédure d'information.

# **EVOLUTION:**

Pour demain, les conditions météorologiques (en particulier l'apparition du Mistral) vont permettre une nette diminution des concentrations de PM 10 sur les départements du Gard et de l'Hérault. Par conséquent, l'épisode de pollution sera terminé.

# **RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

## **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

## Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables**: Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles**: Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - o Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - o Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

## Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

#### A la maison/travail:

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

## Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

#### Secteur agricole:

• Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org Contact département 30,34 : 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53



Mesures d'urgence

http://www.gard.gouv.fr/ http://www.herault.gouv.fr/



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr ARS Occitanie Informations santé, AIR SANTÉ : 05 61 77 94 44

